



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 1<sup>er</sup> février 2022

### **Covid-19 : Point épidémiologique en Haute-Savoie et évolutions réglementaires**

#### **Point épidémiologique**

Au 27 janvier 2022, le département enregistre un taux d'incidence sur 7 jours glissants de 3329,8 pour 100 000 habitants contre 4203,5 le 20 janvier dernier, soit une baisse de 26% en 1 semaine.

La Haute-Savoie est aujourd'hui le 61<sup>ème</sup> département avec le taux d'incidence le plus élevé en France métropolitaine. La moyenne nationale est à 3553,5 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité est, quant à lui, toujours élevé et s'établit à 41,6%.

35 personnes sont décédées du Covid-19 dans le département durant les 7 derniers jours.

Le nombre de personnes hospitalisées pour Covid-19 en Haute-Savoie est également en baisse. Il s'établit à 365 au 27 janvier 2022 (contre 396 au 20 janvier 2022) dont 42 hospitalisées en réanimation. La très grande majorité demeure non vaccinée.

Malgré une amorce de décrue des contaminations dans le département, il est nécessaire de poursuivre notre engagement en faveur de la vaccination car elle seule préserve des formes graves et, associée aux gestes barrières, limite les risques de contamination.

#### **Point vaccination**

En Haute-Savoie, grâce à la mobilisation de tous les acteurs professionnels de santé, pompiers, personnels administratifs, élus, des créneaux sont disponibles dans tous les centres de vaccination du département avec ou sans rendez-vous, avec les vaccins Moderna et Pfizer.

Retrouvez la liste des centres de vaccination sur notre site internet dans la rubrique « vaccination contre la covid-19 » :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-Covid-19/Vaccination-contre-la-covid-19>

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

1/3

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex

Par ailleurs, la campagne de vaccination s'est élargie à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre 2021.

De plus, depuis le 25 janvier 2022, l'accord d'un seul parent est suffisant pour vacciner les enfants de 5 à 11 ans.

En Haute-Savoie, la vaccination pédiatrique est possible dans les centres suivants : Cap Periaz, Rumilly, Archamps, Rochexpo, et Sciez.

### **Pour rappel :**

- Le 15 février, le pass vaccinal arrive à échéance pour toutes les personnes de plus de 18 ans ayant eu leur 2ème dose avant le 15 octobre .  
Elles doivent donc avoir fait leur rappel avant le 15 février pour ne pas perdre leurs pass.

### **Point sur les évolutions réglementaires à venir :**

Le Premier ministre a annoncé le 20 janvier dernier la levée du port du masque obligatoire en extérieur **à partir du 2 février.**

Par conséquent, en Haute-Savoie, l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2022 portant diverses mesures visant à lutter contre le virus Covid 19 est abrogé et il est ainsi mis fin à l'obligation du port du masque en extérieur dans l'ensemble du département à partir de ce mercredi 2 février à zéro heure.

Néanmoins, il est essentiel de conserver les gestes barrières pour limiter au mieux la circulation du virus encore très active dans le département.

Le port du masque est donc recommandé dans tous les espaces publics extérieurs dans lesquels la distanciation sociale n'est pas possible.

Pour rappel, le port du masque dans les établissements recevant du public (ERP) y compris de plein air, reste obligatoire, conformément aux dispositions du décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

De plus, le recours au télétravail ne sera plus obligatoire mais restera recommandé et les jauges (2000 personnes en intérieur, 5000 personnes en extérieur) seront levées.

### **A compter du 16 février :**

- Les concerts debout pourront reprendre dans le respect du protocole sanitaire.
- Dans les cafés et les bars, la consommation debout sera de nouveau autorisée.
- Les discothèques, fermées depuis le 10 décembre, pourront rouvrir dans le respect du protocole sanitaire.

Poursuivons nos efforts, restons mobilisés !

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

**#COVID19**

 <b>24 janvier</b>	 <b>2 février</b>	 <b>16 février</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Entrée en vigueur du pass vaccinal pour toutes les personnes de 16 ans et plus (sous réserve de la décision du Conseil constitutionnel).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin des jauges dans les établissements accueillant du public assis.</li><li>• Télétravail recommandé et non plus obligatoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réouverture des discothèques.</li><li>• Reprise des concerts debout.</li><li>• Consommation autorisée dans les stades, cinémas et transports.</li><li>• Consommation debout dans les bars autorisée.</li></ul>



**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

3/3

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex